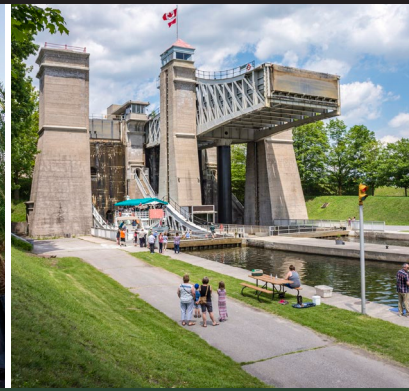




Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Rapport financier trimestriel

pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Agence Parcs Canada





Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et les rapports financiers trimestriels précédents.

Une description sommaire des programmes de Parcs Canada se trouve à la [Partie II du Budget principal des dépenses](#), et une description détaillée est disponible à la [Partie III – Plans ministériels](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe. Toutefois, il a été examiné par le Comité de vérification externe indépendant de Parcs Canada.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de Parcs Canada de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par l'Agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires des dépenses (B) pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

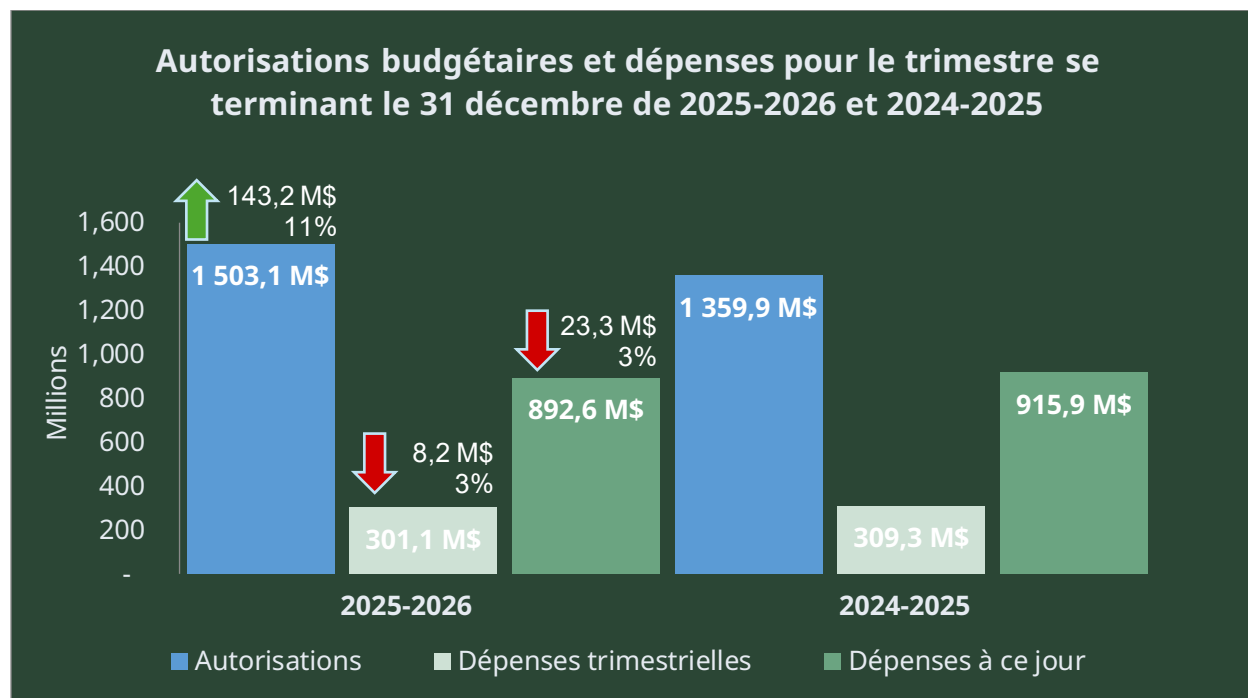
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Parcs Canada utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.



Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les résultats financiers et le cumul annuel pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025 et explique les variations comparativement à la même période de l'exercice précédent.





État des autorisations (tableau 1)

Autorisations disponibles pour l'exercice

Ce rapport trimestriel reflète les autorisations disponibles pour l'exercice financier en cours, lesquelles comprennent le Budget principal des dépenses 2025-2026, le Budget supplémentaire des dépenses B 2025-2026, les ajustements de rémunération supplémentaires, et l'autorisation de dépenser inutilisée pour 2024-2025. Ces autorisations sont comparées à celles qui étaient disponibles au même trimestre de l'exercice précédent, lesquelles comprenaient le Budget principal des dépenses de 2024-2025, le Budget supplémentaire des dépenses B 2024-2025, les ajustements de rémunération supplémentaire, et l'autorisation de dépenser inutilisée de 2023-2024.

Au 31 décembre 2025, les autorisations totales de Parcs Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 s'élèvent à 1 503,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 143,2 millions de dollars (onze pour cent) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (1 359,9 millions de dollars).

Cette augmentation de 143.2 millions de dollars est principalement attribuable aux éléments suivants :

1. Augmentation des autorisations :

- 95,1 millions de dollars pour le rétablissement préliminaire et reconstruction du parc national Jasper;
- 72,5 millions de dollars pour soutenir l'accès gratuit et les droits de camping réduits dans les sites de Parcs Canada pendant l'été 2025;
- 25,0 millions de dollars liés à un ajustement permanent des autorités de revenus;
- 24,7 millions de dollars de demandes de report de fonds pour divers besoins opérationnels;
- 12,7 millions de dollars provenant des fonds reportés de 2024-2025 inclus dans les autorisations de 2025-2026, comparativement à l'année précédente;
- 10,0 millions de dollars pour les sites contaminés fédéraux;
- 6,9 millions de dollars pour soutenir le règlement de revendications territoriales et de litiges;
- 5,1 millions de dollars pour la réserve du parc national Pituamkek.

2. Diminution des autorisations :

- 50,3 millions de dollars pour le programme de biens immobiliers et des actifs;
- 39,8 millions de dollars pour l'initiative du patrimoine naturel bonifié;
- 9,6 millions de dollars liés à la fin du financement temporaire pour le cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens;
- 5,3 millions de dollars pour le plan d'action du parc national Wood Buffalo et au bison des bois.



Autorisations utilisées durant le trimestre

Au cours du troisième trimestre de 2025-2026, les dépenses budgétaires nettes totales se sont élevées à 301,1 millions de dollars, comparativement à 309,3 millions de dollars pour la même période en 2024-2025, soit une diminution de 8,2 millions de dollars (soit trois pour cent).

Le tableau 1 fournit de l'information sur les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et utilisées au cours de ce trimestre.

Dépenses budgétaires par article courant (tableau 2)

Dépenses prévues par article courant

Le total des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 a augmenté de 143,2 millions de dollars (soit onze pour cent) par rapport à l'exercice financier précédent.

Les augmentations sont principalement observées dans les postes suivants :

- services professionnels et spéciaux, en raison notamment du financement temporaire pour le rétablissement préliminaire et reconstruction du parc national Jasper, pour le programme de biens immobiliers et des actifs, et pour le plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- réparation et entretien, en raison du financement temporaire du programme de biens immobiliers et des actifs.

Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des dépenses prévues dans le poste suivant :

- acquisition de terrains, bâtiments et travaux, principalement en raison du financement temporaire du programme des biens immobiliers et des actifs.

Dépenses par article courant

Comme il est indiqué au tableau 2 (dépenses budgétaires par article courant), la diminution de 8,2 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par la diminution suivante :

- 14,1 millions de dollars en personnel, principalement en raison du calendrier des paiements effectués au troisième trimestre de 2024-2025 afin d'assurer que les employés ne soient pas affectés par des versements de salaire tombant un jour férié.

Compensée par l'augmentation suivante :

- 6,2 millions de dollars en paiements de transfert, principalement en raison d'une nouvelle subvention mise en place pour l'entente Toqi'maliaptmu'k.



Nouveaux parcs et lieux historiques (tableau 3)

Le montant total disponible au début de l'exercice 2025-2026 est de 216,0 millions de dollars comparativement à 211,2 millions de dollars au début de l'exercice de 2024-2025. Cette augmentation de 4,8 millions de dollars s'explique par des recettes de 35,6 millions de dollars provenant des autorisations parlementaires et des déboursés de 30,8 millions de dollars engagées en 2024-2025. Les dépenses les plus élevées ont été observées pour l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, où 14,8 millions de dollars ont été déboursés.

Au cours du troisième trimestre, 36,7 millions de dollars ont été dépensés à partir du compte des nouveaux parcs et lieux historiques, comparativement à 5,8 millions de dollars pour la même période en 2024-2025. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition de l'île Prevost en Colombie-Britannique.

Le tableau 3 fournit de l'information sur le compte des nouveaux parcs et lieux historiques disponibles aux fins d'utilisation et utilisés au cours de ce trimestre.

Risques et incertitudes

Changements climatiques Les risques que posent les changements climatiques représentent une menace importante pour les écosystèmes, le patrimoine culturel, les infrastructures et les services qu'offre et gère Parcs Canada. En vue d'atténuer ces risques, Parcs Canada évalue les risques liés aux changements climatiques dans chaque lieu, tente de comprendre leurs répercussions éventuelles et définit des mesures d'adaptation et d'intervention réalisables et efficaces. Parcs Canada s'efforce également d'intégrer une perspective climatique aux processus de planification, aux stratégies et aux politiques nationales en créant des lignes directrices, des outils et d'autres ressources propres à une fonction qui tiennent compte des conditions climatiques actuelles et futures dans l'ensemble de ses domaines de responsabilité. De plus, il mènera des travaux visant à examiner les procédures de gestion des urgences, notamment en vue de la préparation et de la réponse aux défis que représentent les feux de forêt, les inondations, l'érosion et les autres catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.

Contexte juridique et réglementaire relatif aux droits des peuples autochtones Le contexte juridique et réglementaire relatif aux droits des peuples autochtones au Canada dans lequel Parcs Canada mène ses activités met à l'épreuve sa capacité à concrétiser ses priorités, qui consistent notamment à honorer et à soutenir l'intendance autochtone comme cela est énoncé dans la nouvelle Politique sur l'intendance autochtone, et à respecter ses obligations en vertu du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA). Si Parcs Canada manque à ses obligations, ce manquement aura une incidence négative sur les relations de Parcs Canada avec les peuples, les communautés et les organisations autochtones, de même qu'avec la direction des lieux qu'il administre.



En outre, Parcs Canada cherchera à renforcer ses relations existantes avec les partenaires autochtones ou à en établir de nouvelles, tout en veillant à favoriser les liens entre les Autochtones et leurs terres, leurs eaux et leurs glaces traditionnelles. Parcs Canada fera aussi progresser ses engagements énoncés dans le Plan d'action de la LDNUDPA grâce, entre autres, à la nouvelle Politique sur l'intendance autochtone, au Cercle d'intendance autochtone et à l'élaboration, en consultation avec les peuples autochtones, d'un cadre de mesure visant à mesurer les progrès du Plan d'action de la LDNUDPA. À l'interne, Parcs Canada évaluera, de concert avec ses partenaires autochtones, des méthodes pour réunir les différents systèmes de connaissances afin d'éclairer la planification et la prise de décision en matière de conservation.

Modernisation numérique

Si Parcs Canada n'arrive pas à suivre le rythme ou à respecter les exigences de la modernisation numérique, sa capacité à offrir des services essentiels et non essentiels aux Canadiens sera de plus en plus menacée en raison du vieillissement des technologies de l'information et des processus de gestion de l'information. Les mesures d'atténuation à cet égard comprennent la mise à niveau des applications critiques à l'appui des fonctions de sûreté essentielles, l'examen des outils numériques actuels dans le cadre des efforts de gestion de son portefeuille d'applications, l'abandon des outils ayant une faible valeur opérationnelle et la réalisation d'activités qui mettent l'accent sur l'amélioration de la santé de la technologie employée pour les outils numériques privilégiés. De plus, Parcs Canada mettra en œuvre un nouveau système de gestion des investissements et des projets ainsi qu'une solution de gestion des données opérationnelles qui offriront une plateforme centralisée pour la planification, le suivi, les résultats et la supervision des projets et des investissements.

Durabilité des biens

La durabilité des biens continue de représenter un risque important pour Parcs Canada, puisque le financement temporaire prendra bientôt fin; par conséquent, sa capacité à maintenir l'état de son important portefeuille de biens est mise à l'épreuve.

Pour atténuer les risques à cet égard, Parcs Canada continuera à définir ses besoins futurs en matière de financement pour compléter ou accroître l'allocation destinée à son portefeuille d'immobilisations. Compte tenu de la fin imminente du financement temporaire approuvé pour les biens, il existe un écart considérable entre les niveaux de financement actuels et les investissements annuels, à long terme en immobilisations et en entretien qui sont requis pour maintenir les programmes dépendants des actifs de Parcs Canada. Les projets visant à accorder du financement temporaire pour la réalisation des améliorations prioritaires dans son portefeuille de biens patrimoniaux et contemporains seront achevés. De plus, de nouveaux investissements seront réalisés et seront axés sur les projets les plus urgents, comme ceux touchant les biens dont l'état actuel représente un risque



important pour la santé et la sécurité des visiteurs, des usagers, des résidents et des membres de l'équipe de Parcs Canada. Parcs Canada accordera également la priorité aux nouveaux investissements visant à accroître la conformité à la réglementation et à régler les problèmes de santé et de sécurité dans son portefeuille de biens du patrimoine bâti, et continuera à réaliser des analyses des répercussions afin de cibler les menaces éventuelles et de proposer des mesures pour assurer la protection de ses biens du patrimoine bâti.

Dans le cadre de sa transition vers un cadre ministériel des résultats modernisé, les segments des biens essentiels aux programmes seront pris en compte dans le répertoire des programmes et gérés comme des programmes de Parcs Canada. Les examens des programmes et de la dépendance des programmes à l'égard de l'état, de la disponibilité et de l'utilité des biens permettront d'évaluer ce risque et de le quantifier selon un modèle différent.

Viabilité financière

Pour atténuer le risque lié à la viabilité financière, Parcs Canada proposera des initiatives visant à moderniser et à intégrer ses régimes de gestion des finances, des investissements et des projets afin d'appuyer l'adoption de pratiques renforcées de planification, de prévision et d'établissement de budget, qui assureront une gestion efficace des ressources financières. Il assurera également la conception et la mise en œuvre de processus, de systèmes et d'outils de gouvernance renforcés, renouvelés et plus efficaces afin d'améliorer la surveillance et l'efficacité. De plus, Parcs Canada mettra en œuvre les constatations de l'examen ministériel qui a permis d'évaluer les niveaux de ressources dans l'ensemble des unités d'affaires par la détermination des besoins de base en matière de ressources à satisfaire pour la réalisation durable des activités du mandat. Ce travail sera coordonné avec le processus de transition vers un cadre ministériel des résultats modernisé et la mise en œuvre d'un processus de planification intégrée des finances et des activités. Il veillera également à assurer l'optimisation de son portefeuille de biens immobiliers en mettant l'accent sur l'abordabilité et les biens essentiels qui sont indispensables à l'exécution du mandat de Parcs Canada. Ensemble, ces processus et ces cadres soutiennent la définition des priorités et l'allocation des ressources en fonction de ces priorités, et permettent de réaliser régulièrement des évaluations et des examens des programmes.



Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Les changements importants suivants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes ont eu lieu au cours du troisième trimestre:

- En novembre 2025, Darlene Upton a commencé un échange en tant que cheffe de l'engagement, Leaders des Aires protégées mondiales avec l'Union internationale pour la conservation de la nature.
- En novembre 2025, David Millar a été nommé vice-président, Établissement et conservation des aires protégées.
- En novembre 2025, Patrick Boucher a été déployé au poste de vice-président, Biens immobiliers et actifs.
- En novembre 2025, Steven Guilbeault a quitté son poste de ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes.
- Depuis décembre 2025, Parcs Canada fait désormais partie du portefeuille de la ministre Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Andrew Campbell

Président et directeur général par intérim et
Vice-président principal de la transformation
Parcs Canada
Gatineau, Canada
Date : 5 février 2026

Original signé par

Andrew Francis, CPA

Vice-président des finances et
dirigeant principal des finances
Parcs Canada
Ottawa, Canada
Date : 30 janvier 2026

**Parcs Canada****État des autorisations – Tableau 1****Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025 (non vérifié)**

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	858 719	173 520	534 983	687 620	181 993	518 541
Crédit 5 – Dépenses en capital	307 948	65 404	136 439	339 751	67 263	152 689
Crédit 10 – Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	30 637	-	30 637	35 650	-	35 650
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	69 878	17 469	52 408	63 469	15 867	47 601
Autorisations législatives – Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	235 912	44 686	138 160	233 398	44 191	161 404
Autorisations budgétaires totales	1 503 094	301 079	892 627	1 359 888	309 314	915 885

⁽¹⁾ N'inclus que les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Parcs Canada****Dépenses budgétaires par article courant – Tableau 2****Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025 (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	551 709	146 289	479 237	528 829	160 366	490 331
Transports et communications	20 381	4 507	12 514	16 054	5 140	13 823
Information	10 560	813	2 161	16 209	893	5 379
Services professionnels et spéciaux	240 032	36 426	95 535	153 349	45 422	104 333
Location	47 055	10 746	27 065	33 559	8 955	38 233
Services de réparation et d'entretien	77 662	8 323	17 642	37 434	5 987	11 100
Services publics, fournitures et approvisionnements	99 172	14 984	38 838	102 198	12 702	39 754
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	258 817	47 811	96 881	281 328	44 510	104 854
Acquisition de machines et de matériel	48 397	7 976	16 916	41 588	7 892	18 332
Paievements de transfert	86 180	23 036	60 761	89 498	16 877	39 760
Frais de la dette publique	-	-	-	-	4	21
Autres subventions et paiements	63 129	168	45 077	59 842	566	49 965
Dépenses budgétaires totales	1 503 094	301 079	892 627	1 359 888	309 314	915 885

⁽¹⁾ N'inclus que les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.


Parcs Canada
Nouveaux parcs et lieux historiques – Tableau 3
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025 (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026		Exercice 2024-2025	
	Durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul à la fin du trimestre	Durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul à la fin du trimestre
Disponible au début de l'exercice		216 084		211 253
Recettes :				
Autorisations parlementaires	-	30 637	-	35 650
Produits sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	272	272	-	-
Dons	-	1	-	-
Dépenses	36 671	50 633	5 823	17 451
Disponible à la fin du trimestre		196 361		229 452